|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 37e  | 2e  | Discours sur le budget | 23 mars 2006 | M. Michel Audet | Ministre des Finances | PLQ |

**M. Audet:** Alors, M. le Président, j'ai l'honneur, avant mon discours du budget, de vous présenter, donc déposer, les documents budgétaires ci-joints.

M. le Président, depuis trois ans, notre gouvernement s'est appliqué à moderniser le Québec. Le Québec est aujourd'hui en meilleure position pour relever le défi des finances publiques et faire face au vieillissement de la population. L'économie du Québec est également mieux positionnée pour soutenir la concurrence accrue des pays émergents. Nous avons fait progresser le Québec tant au plan social qu'au plan économique.

Depuis trois ans, nous avons réaligné les ressources de l'État sur les priorités des Québécois. Nous avons redressé notre système de santé et réinvesti en éducation. Nous avons considérablement accru l'aide aux familles. Nous avons réduit les impôts.

Depuis trois ans, nous avons redéfini le partage des responsabilités entre l'État et les entreprises en matière de développement économique. Nous avons redéfini les mandats des sociétés d'État à vocation économique, insufflé un nouvel élan au capital de risque et redonné le goût du travail. Nous avons agi en fonction des priorités des Québécois. Nous avons été disciplinés et rigoureux.

Aujourd'hui, ma collègue la présidente du Conseil du trésor a présenté les crédits de l'ensemble des ministères du gouvernement. Grâce à sa détermination et aux efforts concertés de tous mes collègues du Conseil des ministres, la croissance des dépenses sera limitée à 3,9 % en 2006-2007, c'est-à-dire en deçà de la croissance des revenus de l'État. Nous avons atteint cet objectif tout en assumant les augmentations de salaire consenties aux employés de l'État et en inscrivant une provision pour le règlement de l'équité salariale. Nous avons mis de l'ordre dans les finances publiques.

En raison du travail accompli, nous pouvons maintenant aller plus loin. Nous pouvons aujourd'hui nous engager envers les générations futures.

Je présente aujourd'hui un budget responsable, un budget de vision, inspiré par quatre grands objectifs: d'abord, l'amélioration continue de notre système de santé et de services sociaux et de notre réseau d'éducation; la création de richesse dans un contexte de développement durable; le développement et la réfection de nos infrastructures; et enfin la réduction du poids de la dette pour assurer une plus grande équité entre les générations.

M. le Président, par l'ensemble des actions présentées dans le budget que je dépose aujourd'hui, notre gouvernement affirme sa vision d'un Québec meilleur: un Québec responsable, en marche vers une plus grande prospérité.

Ce Québec responsable, c'est un Québec qui honore les choix que nous avons faits et qui investit dans les valeurs qui nous rassemblent: la santé, l'éducation, la famille, la jeunesse, la culture.

Nous avons été élus avec le mandat de remettre sur pied notre système de santé. Trois ans plus tard, nos progrès sont réels et sont confirmés par des observateurs extérieurs. Nous avons amélioré l'organisation des services. Nous avons réduit les listes d'attente, et le désengorgement des urgences est amorcé. Nous avons élaboré un plan d'action en santé mentale. Nous avons élaboré un plan d'action pour les services aux aînés en perte d'autonomie. Nous avons ajouté 89 groupes de médecine de famille, et 12 autres sont en voie d'accréditation. Nous avons assuré une meilleure répartition des médecins spécialistes et des médecins omnipraticiens. Nous avons créé 12 cliniques-réseaux pour tenir compte des particularités de la région de Montréal. Nous avons créé 95 centres de santé et de services sociaux. Nous avons créé deux pôles régionaux de formation en médecine, l'un en Mauricie, l'autre au Saguenay―Lac-Saint-Jean. Enfin, nous avons apporté des améliorations notables à l'accessibilité des soins de santé dans les domaines de la chirurgie des cataractes, de la chirurgie cardiaque et de la radio-oncologie.

Les Québécois peuvent être fiers du chemin parcouru. Cependant, le vieillissement de notre population, tout comme le développement des technologies, exerce de fortes pressions sur notre système de santé.

Les nouveaux crédits octroyés à la santé et aux services sociaux respectent notre engagement d'investir en santé. Les deux tiers de l'augmentation des dépenses du gouvernement seront, encore cette année, consacrés à la santé. Cela représente 1,3 milliard de dollars de plus, soit une croissance de 6,3 %.

Au total, depuis que nous formons le gouvernement, nous aurons porté le budget de la santé à 22,1 milliards de dollars, soit 4,2 milliards de plus que sous l'ancien gouvernement.

Les nouvelles ressources allouées pour la prochaine année permettront: d'améliorer l'accès à la chirurgie et le fonctionnement des salles d'urgence; de renforcer la lutte contre le cancer; de poursuivre la mise en œuvre des plans d'action pour les personnes âgées et dans le domaine de la santé mentale; de mieux soutenir les jeunes en difficulté et de mieux venir en aide aux femmes victimes de violence; et enfin d'accroître les efforts de prévention et de protection.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation feront connaître, au cours des prochains jours, les détails de ces nouvelles mesures.

Nous allons de plus réaliser de nouveaux investissements en immobilisations de 485 millions de dollars. En incluant les investissements annoncés dans le dernier discours sur le budget, c'est plus de 2 milliards de dollars que notre gouvernement a investis dans la santé.

J'annonce aujourd'hui que les nouveaux investissements serviront notamment à financer: des équipements médicaux de pointe; l'ajout de nouveaux lits en CHSLD; le plan d'action pour les personnes âgées en perte d'autonomie; des installations de radio-oncologie et de cardiologie.

Pour les trois grands projets hospitaliers de Montréal, nous disposerons bientôt d'une évaluation rigoureuse des coûts et de propositions sur les meilleurs moyens d'assurer leur réalisation.

Dans la foulée du rapport Ménard, nous continuons à chercher des solutions pour le financement à long terme du système de santé. Nous convions la population à participer à la consultation qui se tiendra au mois d'avril prochain.

La réponse que le gouvernement a proposée afin de donner suite au jugement Chaoulli réaffirme notre engagement envers un système de santé public et accessible.

M. le Président, cette responsabilité qui nous anime, elle se reflète dans nos valeurs de compassion et de solidarité. Dans cet esprit, nous voulons que nos parents et nos grands-parents vivent dans la dignité. En fait, la grande majorité des personnes âgées sont actives et en bonne santé. Ces personnes contribuent de façon très importante à notre société, que ce soit par leur engagement social, civique ou professionnel. D'ailleurs, dans le contexte démographique actuel, la reconnaissance de l'apport de ces personnes, tout comme la mise en place de moyens leur permettant de demeurer actives, sont des enjeux dont le gouvernement reconnaît l'importance.

Nous n'avons jamais perdu de vue les besoins des personnes âgées qui, en raison d'une santé précaire, ont besoin d'assistance, même pour de simples tâches quotidiennes. Dans les deux derniers budgets, nous avons posé des gestes très significatifs à l'égard de la santé des personnes âgées, notamment: nous avons investi massivement dans les soins de santé qui leur sont destinés; nous avons introduit la gratuité des médicaments pour les aînés qui reçoivent la prestation maximale de supplément de revenu garanti; nous avons mis en place un crédit d'impôt pour aidants naturels.

Par ailleurs, l'an dernier, nous avons haussé le soutien aux personnes handicapées. Cette année, nous allons bonifier la déduction fiscale pour améliorer l'accessibilité aux édifices pour les personnes à mobilité réduite. De plus, nous améliorerons le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées.

M. le Président, j'annonce que nous allons allouer 159 millions de dollars au soutien financier pour les soins et les services offerts aux personnes âgées qui souhaitent demeurer dans leur milieu de vie. Cela représente un montant additionnel de 54 millions de dollars qui nous permettra: de rendre admissibles les services infirmiers pour les personnes qui ont besoin de soins particuliers, dans les résidences pour les personnes âgées comme à domicile; de majorer le taux de crédit d'impôt pour les services de soutien à domicile de 23 % à 25 %; de simplifier la procédure d'obtention du crédit d'impôt, ce qui permettra à 290 000 aînés, soit 180 000 de plus qu'actuellement ― je répète, 180 000 de plus qu'actuellement ― de demeurer plus longtemps dans leur résidence; et de hausser le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt de 12 000 $ à 15 000 $, pour tenir compte des personnes qui ont des dépenses plus importantes.

On trouvera le détail de ces mesures dans les documents *Renseignements additionnels sur les mesures du budget* et le *Plan budgétaire*, qui font partie intégrante du présent discours.

M. le Président, nous avons inversé la tendance en santé et nous allons continuer à mettre en œuvre des solutions concrètes et durables pour réparer les erreurs du passé.

Dans notre monde concurrentiel, les sociétés promises à la réussite sont celles qui cultivent le savoir. L'éducation est le plus sûr chemin vers la prospérité. Elle est aussi le meilleur moyen de faire reculer la pauvreté.

Depuis notre arrivée, en 2003, nous avons posé de nombreux gestes. À titre d'exemples: nous avons mis en place le Programme d'aide aux devoirs; nous avons implanté le programme Écoles en forme et en santé; nous avons alloué 380 millions de plus aux universités afin qu'elles accueillent encore plus d'étudiants.

Et, cette année, le gouvernement injectera 660 millions de dollars de plus dans le réseau de l'éducation, ce qui porte à 13 milliards de dollars le budget de l'éducation et représente une croissance de 5,4 %. Ça veut dire que, depuis 2003, nous aurons investi 1,6 milliard de plus dans le réseau de l'éducation.

Avec les ressources additionnelles pour 2006-2007, nous allons investir 100 millions de dollars de plus pour mieux accompagner les élèves en difficulté, ce qui pourrait permettre l'embauche de 1 800 professionnels pour appuyer les enseignants; nous allons ajouter 1 h 30 min d'enseignement par semaine au primaire, à compter de cet automne; et l'apprentissage de l'anglais débutera dès la première année.

Nous continuons également à investir pour moderniser nos écoles et mettre à la disposition de nos jeunes de meilleurs équipements. L'an dernier, j'ai annoncé des investissements de 900 millions de dollars à cette fin.

J'annonce aujourd'hui un montant additionnel de près de 300 millions de dollars. Ces nouveaux investissements permettront notamment de financer la construction du pavillon John-Molson de l'Université Concordia; la mise à jour et la création de nouveaux programmes en formation technique au collégial; l'ajout d'équipements de technologie de l'information et des communications; la transformation des laboratoires de sciences de deuxième cycle au secondaire.

M. le Président, nous avons la responsabilité de soutenir l'ambition et les rêves de nos jeunes. Le premier ministre dévoilera bientôt la stratégie jeunesse dotée d'une enveloppe de 110 millions de dollars sur trois ans. Dès 2006-2007, la stratégie prévoit des mesures totalisant près de 30 millions de dollars pour que chaque jeune puisse tracer sa voie, que ce soit à l'école, dans un projet de formation, au travail ou par son engagement communautaire. Dans la foulée de cette stratégie, certaines mesures seront reconduites et bonifiées.

Pour les jeunes du Québec, j'annonce que le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, pour lequel une somme de 25 millions de dollars par année est prévue, sera reconduit de façon permanente. Ce que nous voulons, M. le Président, c'est une jeunesse résolument engagée dans sa réussite.

Depuis trois ans, le gouvernement a fait de la modernisation des infrastructures du Québec l'une de ses priorités. Nous investissons dans nos routes, dans nos hôpitaux et dans nos écoles. Dans la foulée du rapport Perreault sur les saines habitudes de vie chez les jeunes, il est maintenant temps d'investir aussi dans la modernisation et le développement de nos installations sportives.

Nous savons que l'accès à des installations modernes et sécuritaires permet à des jeunes d'être plus actifs et de s'épanouir en santé. Ça permet aussi de repousser les limites de l'excellence. Plusieurs d'entre nous avons suivi avec fierté ces jeunes Québécois qui ont rivalisé avec les meilleurs du monde aux Jeux olympiques d'hiver de Turin. Or, c'est dans les parcs et les installations de quartier accessibles à tous qu'un enfant se découvre un talent et une passion qui font de lui un champion.

Rappelons que la société québécoise a beaucoup investi pour la tenue à Montréal des Jeux olympiques en 1976. Puisque le remboursement de la dette olympique sera complété dans quelques mois, voilà une occasion idéale pour investir dans le développement du sport.

Ainsi, j'annonce la création du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Ce fonds, doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars par année, sera alimenté par une partie des revenus de la taxe sur le tabac actuellement versée au Fonds spécial olympique. Il permettra la mise sur pied d'un programme de soutien aux installations sportives dans toutes les régions du Québec. Les modalités de ce programme seront rendues publiques prochainement par mon collègue le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour ma part, M. le Président, je peux vous assurer que ce fonds aura des effets multiplicateurs importants, en soutenant des projets et des équipements comme les constructions de piscines, de terrains de soccer ou de football, des salles de gymnastique, des pistes d'athlétisme et des centres sportifs.

Avec la participation de nos partenaires, ce fonds générera, au cours des cinq prochaines années, des investissements totalisant 500 millions de dollars. Le gouvernement fédéral sera invité à participer à ce programme dont les projets seront lancés par des fédérations sportives, par les municipalités et le secteur privé.

Par ailleurs, dans la foulée du rapport du Groupe de travail sur l'accueil d'événements sportifs internationaux au Québec, j'annonce que ce nouveau fonds prévoit une somme de 6 millions de dollars par année qui sera dédiée à la mise en candidature de villes québécoises et à l'organisation de grands événements sportifs, comme les Jeux panaméricains, les Jeux de la Francophonie ou encore les différents championnats canadiens.

M. le Président, nous avons, au Québec, une culture d'une richesse inestimable. Nous allons investir davantage dans les installations culturelles et patrimoniales. J'annonce donc la création du Fonds culturel du patrimoine québécois, doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année, qui sera également alimenté par une partie des revenus de la taxe sur le tabac versée actuellement au Fonds spécial olympique. Il financera la conservation et la mise en valeur des éléments les plus significatifs de notre patrimoine. Les modalités de ce programme seront dévoilées par ma collègue la ministre de la Culture et des Communications. Au cours des cinq prochaines années, c'est environ 200 millions de dollars en investissement qui seront générés par ce fonds, avec la contribution des partenaires qui y sont associés.

Le gouvernement mettra également à la disposition de la culture une enveloppe de 58 millions de dollars pour la réalisation de projets d'investissement en immobilisations tels que le développement des bibliothèques municipales et la mise en valeur du patrimoine religieux.

De plus, le gouvernement entend continuer à appuyer nos artistes et à soutenir les différentes institutions culturelles par des actions ciblées. Cette année, comme par le passé... comme l'an dernier ― pardon ― nous apporterons une aide accrue aux musées. J'annonce que nous allons leur accorder une somme de 5 millions de dollars afin de soutenir le fonctionnement de ces institutions qui constituent aussi des attraits touristiques importants. J'annonce également une aide supplémentaire récurrente de 1 million de dollars destinée aux écoles de formation artistique afin de préparer la relève.

Le gouvernement souhaite promouvoir notre culture. Elle est au coeur de notre identité, de notre rayonnement international, et elle est aussi un important levier de développement économique. Aux sommes que je viens d'annoncer s'ajouteront diverses mesures fiscales totalisant 3 millions de dollars, qui visent notamment l'amélioration de la rente d'étalement du revenu d'artiste. L'importance des sommes consenties au secteur de la culture témoigne de la priorité que notre gouvernement lui accorde.

M. le Président, notre vie moderne rend parfois plus difficile l'organisation de la vie familiale. Nous reconnaissons cette réalité. Nous avons la responsabilité d'aider les familles qui voient naître et grandir nos enfants. Nous en avons fait une priorité. Le gouvernement a posé plusieurs gestes concrets pour faciliter la conciliation travail-famille.

M. le Président, je suis fier d'informer aujourd'hui les membres de cette Assemblée que nous avons ajouté plus de 30 000 places en trois ans dans les garderies. Ce gouvernement, guidé par la détermination de ma collègue la ministre de la Famille, des Aînés et à la Condition féminine, a ainsi atteint l'objectif de rendre disponibles 200 000 places en garderie à contribution réduite pour les enfants du Québec.

En matière de conciliation travail-famille, nous avons augmenté le revenu disponible des jeunes familles, avec le Soutien aux enfants, par l'entremise duquel nous verserons encore, cette année, 500 millions de dollars tous les trois mois à 850 000 familles québécoises. Nous avons instauré la Prime au travail pour encourager les personnes à faibles revenus à demeurer en emploi et pour inciter celles qui n'y sont pas à rallier le marché du travail. Nous avons mis en place, pour les parents qui accueillent un nouvel enfant, le Régime québécois d'assurance parentale, le plus généreux au Canada et le seul qui soit accessible aux travailleurs autonomes.

Nous poursuivons dans cette voie avec deux nouvelles mesures. Pour les parents qui doivent recourir à des services de garde en dehors des heures habituelles, j'annonce l'injection de 3 millions de dollars pour soutenir le fonctionnement des haltes-garderies communautaires. Ces haltes-garderies accueillent déjà près de 12 000 enfants. Elles pourront faire encore davantage avec ces nouvelles ressources.

Pour venir en aide aux parents d'enfants d'âge scolaire pendant la semaine de relâche, j'annonce également que le budget des services de garde en milieu scolaire sera augmenté de 4 millions de dollars par année. De cette façon, le service pourra être offert à un prix réduit au cours de ce congé. Les frais pour ce service seront par ailleurs admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

M. le Président, notre gouvernement a de l'ambition pour le Québec et nous mettons résolument le cap sur la prospérité. Nous sommes aussi à l'écoute de ceux qui ont besoin d'aide. Dans le domaine des logements sociaux abordables, les besoins sont encore importants. Nous y répondons.

J'annonce des investissements totalisant 158 millions de dollars pour la construction et la rénovation de logements sociaux abordables. Nous allons construire 1 400 logements sociaux additionnels, ce qui portera au total de 20 000 le nombre de nouveaux logements construits depuis notre arrivée. Nous allons investir 16 millions de dollars de plus sur trois ans pour la rénovation d'habitations à loyer modique. Avec la contribution du gouvernement fédéral, cela représente un investissement de 45 millions de dollars. Enfin, nous allons augmenter de 29 millions de dollars l'enveloppe budgétaire allouée à la Société d'habitation du Québec afin de compenser l'augmentation des coûts et de maintenir le rythme de construction actuel. Ma collègue la ministre des Affaires municipales et des Régions dévoilera tous les détails de ces investissements.

Nous voulons bâtir une société, M. le Président, une société qui repose sur les valeurs d'équité, de justice et de générosité. Nous avons la responsabilité d'assurer la participation du plus grand nombre à la réussite du Québec. Dans cet esprit, le gouvernement a consacré 2,5 milliards de dollars sur cinq ans à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les entreprises d'économie sociale et les coopératives jouent un rôle important à cet égard, puisqu'elles offrent, à prix abordable, des services tels que l'entretien ménager, les repas ou encore des services de répit.

C'est donc avec fierté que j'annonce une contribution de 10 millions de dollars sur cinq ans pour la création avec nos partenaires d'un fonds d'investissement de 58 millions de dollars pour les entreprises collectives. Fondaction et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec y verseront 20 millions de dollars et le gouvernement fédéral, 28 millions de dollars. Ce fonds s'ajoute aux programmes existants. Ce geste concret est une reconnaissance de la contribution des entreprises d'économie sociale et des coopératives. Rappelons-nous que le gouvernement appuie également les activités des organismes communautaires à la hauteur de 600 millions de dollars par année. Ces organismes jouent un rôle clé dans notre société en offrant des services et du soutien à la population.

En matière de justice, nous avons augmenté les seuils d'admissibilité à l'aide juridique. À terme, plus de 50 000 Québécois à faibles revenus pourront ainsi accéder à notre système de justice et mieux défendre leurs droits. Pour les personnes seules, ces seuils étaient gelés depuis 24 ans. C'est un geste concret donc dans la lutte contre la pauvreté que nous annonçons.

Nous voulons aussi renforcer l'appui déjà important apporté aux personnes vulnérables que sont les victimes d'actes criminels et leurs proches. J'annonce donc que nous investirons 1,5 million de dollars additionnels pour améliorer l'aide et les services offerts à ces personnes. Mon collègue le ministre de la Justice annoncera prochainement une refonte du programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

En matière de philanthropie, le gouvernement salue l'entraide qui anime nombre de Québécois. Lorsqu'un citoyen choisit de faire un don à une fondation dans le domaine de la santé ou encore à un organisme de bienfaisance, il pose un geste dont la valeur est beaucoup plus que monétaire. C'est pourquoi j'annonce une majoration du taux de crédit de 20 % à 24 % pour tous les dons excédant 200 $ afin d'encourager la philanthropie dans notre société.

M. le Président, depuis trois ans, nous avons œuvré pour le progrès social. Nous avons progressé vers une société plus juste qui prend davantage soin de ses aînés et qui accompagne mieux les parents et leurs enfants.

M. le Président, dans le discours inaugural qu'a livré le premier ministre, notre gouvernement a placé la création de richesse au centre de ses ambitions. Les actions que nous avons posées portent fruit.

L'économie du Québec va bien. L'économie du Québec a progressé en termes réels de 2,2 % en 2005 et devrait croître de 2,5 % en 2006, une prévision qui correspond à la moyenne de celles du secteur privé. La reprise des exportations s'est poursuivie. Le marché de l'emploi a connu une tendance favorable, et le Québec enregistre son plus faible taux de chômage depuis 1975.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants que la conjoncture actuelle nous impose des contraintes importantes, comme la hausse du dollar canadien, l'augmentation du prix du pétrole, le différend sur le bois d'œuvre et la concurrence croissante des pays émergents. Ce sont des résultats qui démontrent aussi le bien-fondé des principes de développement économique et de développement durable que nous défendons.

Les Québécois ont une conscience environnementale porteuse d'avenir. Nous croyons que nous pouvons faire davantage afin de léguer aux générations futures un environnement porteur de prospérité. C'est pourquoi nous agissons aujourd'hui sur le renouvellement de la forêt, sur notre agriculture et sur la diminution des gaz à effet de serre.

Notre forêt constitue une richesse remarquable, mais c'est une ressource dont il est urgent d'assurer le renouvellement. La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise s'est prononcée, par l'entremise du rapport Coulombe, sur les moyens à prendre pour assurer la pérennité de nos forêts. Les choix que le gouvernement a faits et doit faire pour atteindre cet objectif sont exigeants.

Plusieurs régions du Québec ont été bâties autour de l'industrie forestière et continuent d'en tirer aujourd'hui leur subsistance. L'industrie forestière compte plus de 80 000 emplois au Québec. Plus de 70 % des emplois reliés à l'exploitation forestière sont situés dans les régions ressources. La situation de certaines entreprises est menacée par la conjoncture actuelle, et le gouvernement a décidé de prendre des mesures énergiques pour y faire face.

Déjà, dans le dernier budget, j'avais annoncé des mesures de soutien pour le secteur forestier équivalant à 167 millions de dollars. Pour continuer à soutenir les travailleurs, les régions et l'industrie forestière, j'annonce aujourd'hui des moyens financiers supplémentaires de 925 millions de dollars sur quatre ans, pour un total de 1,1 milliard de dollars.

Afin que nos entreprises deviennent encore plus concurrentielles, nous allons les appuyer par des mesures concrètes qui permettront notamment de rendre le prix de la fibre plus compétitif. Un budget de 210 millions de dollars sera consacré à la mise en place de mesures d'investissement sylvicole et de réduction des coûts d'opération. Nous investirons 44 millions de dollars pour apporter un soutien particulier aux travailleurs du secteur, notamment ceux qui sont plus âgés. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute des sommes additionnelles à ce titre.

Pour les entreprises forestières de première transformation du bois, le taux du crédit de taxe sur le capital sur les investissements en matériel de fabrication et de transformation sera triplé et porté à 15 %. C'est dire que les entreprises manufacturières n'auront pratiquement plus à payer de taxe sur le capital, M. le Président. Un crédit d'impôt remboursable pour la construction de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier sera en vigueur dès demain. Il permettra de diminuer les coûts de production des entreprises forestières. Une enveloppe de prêts de 425 millions de dollars sera mise à la disposition des entreprises du secteur forestier par l'entremise d'Investissement Québec afin de soutenir et d'accélérer la modernisation des entreprises. De cette somme, 75 millions seront spécifiquement destinés aux PME. Une mesure d'étalement du revenu sera mise en place pour les propriétaires de boisés privés afin qu'ils puissent reporter l'imposition des revenus provenant de la vente de bois.

Notre plan pour l'industrie de la forêt comprend également des mesures pour sécuriser l'approvisionnement de la matière première. Le détail de ces mesures sera annoncé prochainement par mes collègues le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces gestes contribueront à soutenir les travailleurs, les régions et les entreprises pendant la période de transition qu'ils doivent traverser.

M. le Président, le monde agricole traverse lui aussi une période de transition. D'une part, le secteur agricole doit réagir pour assurer l'intégrité de la chaîne alimentaire alors qu'apparaissent de nouveaux risques pour la santé publique. D'autre part, il faut appuyer les agriculteurs dans les investissements leur permettant de se conformer aux exigences en matière de développement durable.

Le foyer de l'épidémie de la grippe aviaire s'élargit et fait en sorte qu'on ne peut exclure la possibilité d'une propagation de cette maladie au Québec. J'annonce des investissements de 79 millions de dollars afin de protéger la santé publique, notamment pour la construction de nouveaux laboratoires de pathologie animale et pour le confinement des oiseaux d'élevage. Mon collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dévoilera sous peu les détails de ces investissements.

J'annonce également que les éleveurs de porc bénéficieront d'un nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier. Cette aide fiscale contribuera à aider les producteurs de porc à faire les investissements requis pour assurer un environnement de qualité. De cette façon, elle permettra une cohabitation plus harmonieuse sur le territoire.

Par ailleurs, nous allons continuer de défendre auprès de l'Organisation mondiale du commerce notre système de gestion de l'offre sur lequel repose plusieurs de nos productions agricoles.

Enfin, nous continuons à favoriser la diversification agricole. Déjà l'an dernier, nous avons mis en œuvre une mesure pour la commercialisation et la distribution des produits du terroir de même que pour le développement de l'industrie québécoise des alcools artisanaux. Nous appuyons ce secteur en y allouant 3 millions de dollars. Il s'agit d'une façon concrète de soutenir les initiatives locales et la ruralité.

M. le Président, les changements climatiques constituent un enjeu majeur du développement durable. Comme vous le savez, le transport est à lui seul la cause de près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec. Privilégier le transport en commun, c'est faire du développement durable. Les bienfaits du transport en commun sont indéniables. Un autobus remplace jusqu'à 40 voitures et émet six fois moins de gaz à effet de serre. Le transport collectif réduit de façon significative l'engorgement des routes, les embouteillages et les dépenses en infrastructures routières. C'est un choix intelligent, un choix écologique et le choix de notre gouvernement.

J'annonce que 1,5 milliard de dollars seront alloués, au cours des prochaines années, afin de maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements de transport en commun. Parmi les projets prioritaires figurent: la rénovation des stations de métro de Montréal et le remplacement de ses wagons; le développement de la desserte nord-est de Montréal par un nouveau train de banlieue; la mise en place d'installations d'entretien pour le Réseau de transport de la Capitale.

Et j'annonce deux mesures qui favoriseront l'utilisation du transport en commun: le remboursement complet de la taxe sur les carburants aux sociétés de transport en commun et l'instauration d'un incitatif fiscal pour les entreprises qui défraient les coûts du laissez-passer de leurs employés, en tout ou en partie, et la non-imposition de l'avantage qui en découle pour les employés.

Les véhicules hybrides présentent un potentiel important quant à la diminution des gaz à effet de serre. Afin d'encourager les technologies moins polluantes, j'annonce que nous allons accorder un remboursement de la TVQ, jusqu'à concurrence de 1 000 $, à l'achat des modèles de véhicules hybrides les moins énergivores. J'annonce également le remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel, une autre source d'énergie moins polluante.

Par ailleurs, mon collègue le ministre des Transports dévoilera bientôt une politique de transport en commun dans laquelle s'inscrivent l'ensemble des mesures que j'annonce aujourd'hui.

M. le Président, le développement durable, c'est l'affaire de chaque citoyen: celle du gouvernement, qui met en place des outils fiscaux, celle des entreprises, qui sont encouragées à y donner suite, et celle des Québécois, qui sont invités à changer leurs habitudes. Le développement durable, c'est une responsabilité partagée.

M. le Président, le gouvernement agit à plusieurs égards pour accroître la performance de notre économie. L'un de nos objectifs demeure la réduction du fardeau fiscal des contribuables. Un fardeau fiscal trop élevé est un frein pour l'économie. Il réduit l'incitation au travail et constitue un obstacle à l'investissement. Il est nuisible dans la compétition que nous livrons à nos principaux partenaires commerciaux pour attirer ou garder les entrepreneurs et les travailleurs les plus compétents, les plus dynamiques et les plus créatifs. Plusieurs gestes ont été posés pour alléger le fardeau fiscal des Québécois. Nous avons mis en place le Soutien aux enfants, instauré la Prime au travail, introduit un régime unique d'imposition et indexé le régime fiscal.

L'an dernier, nous avons aussi introduit une nouvelle déduction pour les travailleurs et les travailleuses. Cette année, j'annonce que cette déduction sera doublée à compter du 1er janvier 2007. Elle passera donc de 500 $ à 1 000 $. Cela permettra de réduire de 288 millions de dollars par année l'impôt des contribuables, et cette déduction bénéficiera à 3,2 millions de travailleurs. Avec cette mesure, nous réalisons un autre engagement électoral. Et nous portons à 2,9 milliards la réduction du fardeau fiscal des contribuables québécois. Pour un ménage de deux parents et de deux enfants ayant un revenu de 35 000 $, cela représente une réduction d'impôt de 2 539 $ par année.

Nous poursuivons... c'est notre objectif de rejoindre la moyenne canadienne. D'ailleurs, en moins de quatre ans, nos efforts auront permis de faire passer à moins de 1 milliard de dollars l'écart du fardeau fiscal par rapport à la moyenne canadienne.

M. le Président, l'État joue un rôle de premier plan dans la mise en place de conditions facilitant et accélérant le démarrage de projets économiques créateurs de richesse et d'emplois. La stratégie gouvernementale de développement économique présentée en octobre dernier trace la voie qu'entend suivre le gouvernement. Nous avons déjà posé des gestes concrets. La réforme de la fiscalité des entreprises, annoncée dans le dernier budget, met en place un environnement fiscal plus propice à l'investissement. Depuis le 1er janvier 2005, les trois quarts des entreprises québécoises ne paient plus de taxe sur le capital. Dans le dernier budget, j'ai annoncé une diminution graduelle de plus de 50 % du taux de taxe sur le capital. De plus, grâce au crédit de taxe sur le capital, les entreprises qui se modernisent sont en pratique exemptées de cette taxe sur le capital.

Nous avons réduit le taux d'imposition des PME, le faisant passer de 8,9 % à 8,5 % le 1er janvier dernier. Mais nous voulons faire encore davantage pour améliorer leur compétitivité. J'annonce que nous abaissons de nouveau le taux d'imposition des PME, pour le fixer à 8 % dès minuit, ce soir. Par ailleurs, nous harmonisons le traitement fiscal des dividendes avec celui que le gouvernement fédéral a annoncé l'automne dernier.

De plus, le gouvernement entend miser davantage sur l'innovation, un des axes majeurs de la stratégie de développement économique. Quatre défis ont été identifiés: créer au Québec une véritable culture de l'innovation; conserver un bassin de chercheurs de haut niveau; inciter le secteur privé à augmenter ses activités de recherche; et réussir le passage de la recherche à l'innovation. Pour y parvenir, j'annonce des mesures de soutien de 75 millions de dollars sur trois ans pour les activités d'innovation et de recherche et développement.

Nous allons notamment: viser la valorisation de la recherche universitaire pour en maximiser les retombées économiques; soutenir certains organismes de recherche et développement, notamment Génome Québec et l'Institut national d'optique; améliorer les incitatifs à la recherche et développement pour les entreprises.

Ces actions s'inscrivent dans la foulée des recommandations du rapport Fortier sur la valorisation des résultats de la recherche publique au Québec. Elles assurent la continuité des efforts financiers consentis à ce jour par le gouvernement et contribueront au développement économique par l'exploitation commerciale de nos innovations. Mon collègue le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation présentera le détail de ces investissements au cours des prochaines semaines.

Ces mesures contribueront à atteindre la cible ambitieuse que nous nous sommes fixée dans la stratégie de développement économique, soit consacrer 3 % du produit intérieur brut du Québec à la recherche et au développement d'ici 2010.

Par ailleurs, j'annonce que 20 millions de dollars sur trois ans seront versés pour appuyer la nouvelle politique internationale du Québec. Cette somme permettra notamment de soutenir les efforts des entreprises en matière de commerce international et de développer des échanges avec les produits émergents, comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Le détail de cette politique sera annoncé par ma collègue la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

M. le Président, le capital de risque est un levier de financement de premier ordre pour les entreprises qui innovent et qui défrichent les nouvelles voies de la prospérité. Les investissements dans ce domaine comportent des risques importants. Nous avons graduellement modifié la place de l'État dans le capital de risque de façon à ce que le secteur privé augmente sa présence, notamment les investisseurs étrangers. Aujourd'hui, le gouvernement agit davantage comme levier pour favoriser l'investissement privé plutôt que d'assumer les risques et le rôle du secteur privé.

Les résultats nous ont donné raison. Pour la deuxième année consécutive, les investissements de capital de risque ont connu une croissance, avec une hausse de 11,7 %, en 2005, au Québec, et je signale que cette hausse provient en totalité du secteur privé. Les investissements en capital de risque au Québec représentent 39 % du total canadien. Le Québec se classe maintenant au neuvième rang parmi les États américains et les provinces canadiennes pour les investissements en capital de risque.

M. le Président, je dépose le tableau suivant qui présente les investissements en capital de risque en 2005 pour les provinces canadiennes et les États américains.

Avec le présent budget, nous allons continuer nos efforts pour soutenir l'investissement dans le capital de risque. J'annonce que nous porterons de 100 à 150 millions de dollars le montant annuel que Capital régional et coopératif Desjardins est autorisé à lever. Le crédit d'impôt applicable sera de 35 %. Ces fonds seront par la suite investis dans les entreprises québécoises, notamment dans les régions ressources et les coopératives. Cette mesure favorisera le développement d'entreprises performantes sur tout le territoire du Québec.

Depuis trois ans, nous avons fait avancer le Québec sur le chemin de la décentralisation et de la régionalisation. Nous avons posé des gestes concrets qui témoignent de notre confiance envers les citoyens des régions du Québec. Ainsi, une nouvelle gouvernance s'est établie. Les régions et les municipalités sont nos partenaires, des moteurs de développement économique, social et culturel. Les élus nous ont fait part de leurs besoins. Nous les avons écoutés. Nous croyons qu'ils doivent avoir les moyens d'action qui accompagnent leurs responsabilités.

Par ailleurs, nous avons travaillé activement, depuis plusieurs mois, avec les représentants du milieu municipal pour établir un nouveau partenariat financier.

J'annonce que nous avons conclu, au cours des derniers jours, avec les représentants de toutes les municipalités du Québec, une entente de principe à cet égard. Cette entente à long terme inclut le remboursement graduel aux municipalités des montants qu'elles paient en taxe de vente sur leurs achats de biens et services. Ce nouveau partenariat s'inscrit dans une volonté commune de modifier en profondeur les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités. Il marque, par son ampleur et son envergure, le début d'une nouvelle ère dans nos rapports avec les élus municipaux. Je veux remercier ma collègue la ministre des Affaires municipales et des Régions, dont le leadership a permis la conclusion de cette entente.

De plus, par la mise en œuvre des conférences régionales des élus, nous avons donné plus de latitude aux élus. Afin de poursuivre dans cette voie, j'annonce que notre gouvernement relève le budget de ces conférences régionales des élus de 8 millions de dollars par année.

M. le Président, nos efforts de décentralisation donnent déjà des résultats concrets comme ― je vais citer quelques exemples: la localisation du poste de forestier en chef du Québec à Roberval, au Saguenay―Lac-Saint-Jean; la mise en place des commissions forestières régionales; le choix de Caplan, en Gaspésie, comme emplacement du centre d'appels de la CSST; ou encore l'implantation à Rouyn-Noranda, en Abitibi-Témiscamingue, du centre de service à la clientèle du régime québécois d'assurance parentale.

Notre gouvernement va continuer d'être le gouvernement des régions, et c'est pourquoi j'annonce que le siège social de la Société québécoise d'exploration minière, filiale de la Société générale de financement, sera relocalisé à Val-d'Or, au cœur du Québec minier. La SOQUEM et ses partenaires continueront d'investir jusqu'à 8 millions de dollars par année dans l'exploration minière.

De plus, afin de relever le défi de trouver de nouvelles réserves minières, j'annonce un montant additionnel de 3 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre l'inventaire géologique. Ce montant s'ajoute à l'initiative de créer un bureau de l'exploration géologique du Québec, qui sera également situé à Val-d'Or.

Par ailleurs, j'annonce que nous allons maintenir et mieux encadrer les crédits d'impôt qui visent à stimuler l'activité économique dans les régions ressources. Plus précisément, nous apportons des modifications relativement aux activités d'installation. M. le Président, pour les jeunes Québécois qui font le choix de vivre en région, j'annonce également des ajustements au crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés en régions ressources. Il s'appliquera désormais à tous les emplois pour les nouveaux diplômés, sans égard à l'emplacement de l'employeur. Certains changements y seront par ailleurs apportés pour encourager les jeunes à rester en région plus longtemps.

Afin d'appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises, nous nous avons mis à la disposition des citoyens des régions un puissant levier d'intervention: le Fonds d'intervention économique régional, le FIER, qui complète le Fonds local d'investissement. Ces deux initiatives s'inscrivent dans une démarche de partage de risques avec les partenaires financiers du milieu.

À ce jour, le gouvernement a octroyé 126 millions de dollars au Fonds local d'investissement administré par les 120 centres locaux de développement présents sur le territoire. Le Fonds d'intervention économique régional, volet région, c'est plus de 156 millions de dollars investis dans 11 des 17 régions du Québec. Le FIER-Régions, c'est 22 fonds, c'est un apport gouvernemental de 2 $ pour chaque dollar investi par les citoyens des régions.

La popularité de ces instruments est telle que les sommes prévues ont été entièrement allouées, mais nous sommes déterminés à pousser encore plus loin ce mouvement. J'annonce donc des mises de fonds additionnelles de 30 millions de dollars dans les FIER-Régions. Avec l'apport du privé, cela représente 45 millions de dollars supplémentaires pour des projets régionaux.

J'annonce également une augmentation de l'enveloppe du Fonds local d'investissement de 15 millions de dollars par année, pour les trois prochaines années.

Enfin, j'annonce que 12,5 millions de dollars supplémentaires seront consacrés au développement de nouvelles entreprises dans les créneaux d'excellence identifiés dans les différentes régions du Québec.

Mon collègue le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation annoncera, au cours des prochaines semaines, les modalités relatives à ces engagements. En somme, cela veut dire que les citoyens des régions ont plus que jamais entre leurs mains des pouvoirs de décision sur leur développement économique et sur leur avenir.

M. le Président, l'industrie touristique est un moteur de développement important pour les régions. Afin de mieux soutenir cette industrie, j'annonce que nous investirons plus de 15 millions de dollars cette année, dont 12,5 millions de plus annuellement au Fonds de partenariat touristique, dont la mission est de faire la promotion de toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, nous allons régler un dossier majeur qui concerne plus de 1 000 municipalités. À l'origine, la formule convenue pour partager les coûts des services de la Sûreté du Québec faisait assumer la facture globale à parts égales par le gouvernement et les municipalités. Avec la hausse substantielle de la richesse foncière, cette formule fait en sorte qu'aujourd'hui les municipalités assument près de 60 % des coûts des services de la Sûreté du Québec.

En juin 2005, le ministre de la Sécurité publique a mis en place une table de discussion avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec afin de corriger cette situation et de revenir à l'esprit de l'entente initiale.

Pour donner suite à ces discussions avec les associations municipales, j'annonce que le gouvernement haussera graduellement sa contribution à 50 % d'ici cinq ans. À cette fin, le gouvernement consentira une somme additionnelle de 112 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Le détail de cette mesure sera précisé prochainement par mon collègue le ministre de la Sécurité publique.

M. le Président, les grandes villes jouent un rôle moteur au sein de l'économie mondiale. À preuve, lors de missions économiques à l'étranger, ce sont surtout les forces de nos grands pôles de développement que sont Montréal et Québec qui suscitent d'abord l'intérêt de nos hôtes. Les grandes villes profiteront du nouveau partenariat financier avec les municipalités que nous venons de conclure. Toutefois, nous allons faire davantage en répondant à une demande pressante de Montréal et de la capitale nationale.

J'annonce que le gouvernement paiera, à compter de janvier prochain, la totalité des taxes foncières afférentes aux musées, à la Grande Bibliothèque et au Grand Théâtre de Québec. Cette mesure se traduira par des revenus additionnels de près de 8 millions de dollars pour ces villes.

Plusieurs mesures annoncées dans le présent budget profiteront largement à Montréal, M. le Président. Permettez-moi d'en citer quelques-unes: les investissements majeurs en faveur du transport en commun; la réfection du métro de Montréal; le soutien financier pour la mise en candidature et la tenue de grands événements sportifs; et enfin le crédit d'impôt accordé aux employeurs qui embauchent de nouveaux diplômés dans le domaine des produits dérivés, spécialité de la Bourse de Montréal.

Par ailleurs, nous répondons à un besoin depuis longtemps exprimé par les élus de Québec: doter la capitale nationale d'un aéroport de premier plan. En plus du financement des installations d'entretien du Réseau de transport de la Capitale, j'annonce que nous participerons aussi au financement de la modernisation de l'aéroport de Québec.

Cela permettra de doter notre capitale d'infrastructures qui correspondent à son rôle, à son statut et à son rayonnement international. Cet investissement est fondamental non seulement pour l'essor économique de la ville de Québec, mais aussi pour accueillir les milliers de personnes qui la visiteront à l'occasion des fêtes de son 400e anniversaire.

En résumé, M. le Président, avec ce budget, le gouvernement place sans équivoque les citoyens des municipalités parmi ses priorités. Déjà, avec les mesures annoncées aujourd'hui, c'est près de 1,7 milliard de dollars de plus que les municipalités recevront au cours des cinq prochaines années, et ce, sans même tenir compte du nouveau partenariat financier.

M. le Président, depuis trois ans, nous avons géré avec responsabilité et rigueur pour placer le Québec sur la voie de la prospérité. Nous l'avons fait pour les Québécois d'aujourd'hui mais aussi pour ceux de demain. La discipline budgétaire que nous nous sommes imposée a été exigeante, mais elle a aussi été profitable, car elle nous permet aujourd'hui de poursuivre notre action en maintenant l'équilibre budgétaire et en nous donnant les moyens de réduire le poids de la dette.

Pour la période couverte par les trois derniers budgets, nous avons géré avec rigueur afin de limiter la croissance des dépenses à une moyenne annuelle de 3,7 %. Il s'agit d'une performance remarquable. À titre de comparaison, les dépenses du gouvernement fédéral ont crû deux fois plus rapidement en moyenne, soit 7 % par année, au cours de la même période. Et, pour l'ensemble des provinces, la croissance des dépenses a été de 6,4 % par année.

Vous me permettrez, M. le Président, de rendre hommage à ma collègue du Conseil du trésor pour cette rigueur budgétaire de tous les instants. Cette performance du Québec est d'autant plus remarquable que ce contrôle des dépenses nous a tout de même permis de donner suite à notre engagement d'accorder la priorité à la santé, à l'éducation, à la réduction du fardeau fiscal des Québécois de même qu'à la modernisation de l'État et de nos infrastructures.

Encore cette année, plus de 4,7 milliards de dollars seront consacrés aux infrastructures, ce qui représente un niveau inégalé. De cette somme, 1,6 milliard de dollars seront dédiés au maintien des actifs. En agissant de la sorte, nous nous évitons d'éventuels coûts imprévus et nous nous assurons de conserver nos infrastructures en bon état.

De plus, pour préserver l'intégrité du régime fiscal et nous assurer que tous contribuent équitablement au financement des services publics, nous poursuivons la lutte contre l'évasion fiscale. Les efforts déployés jusqu'à maintenant ont donné des résultats tangibles. Nous allons poursuivre notre action.

M. le Président, j'annonce que, grâce à notre gestion rigoureuse et à la bonne performance de l'économie, l'équilibre budgétaire sera de nouveau atteint en 2006-2007. Pour l'année 2007-2008, nous allons également maintenir l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, le gouvernement devra cependant poursuivre sa gestion rigoureuse et limiter la croissance de ses dépenses à 3,1 %.

M. le Président, je dépose les tableaux suivants qui présentent les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour 2005-2006 ainsi que les prévisions des équilibres financiers du gouvernement pour 2006-2007. Je dépose en même temps les renseignements additionnels sur les mesures du budget et le plan budgétaire du gouvernement.

Notre rigueur budgétaire a également permis de réaliser de grands progrès dans l'assainissement des finances publiques, et nous pouvons maintenant relever encore plus... nous pouvons relever... plus de détermination le défi de l'endettement. La plupart des pays occidentaux et des provinces canadiennes s'affairent, depuis quelques années, à trouver les moyens de réduire leur dette.

Le Forum des générations, qui s'est tenu en octobre 2004, a d'ailleurs marqué un point tournant. Les défis de la démographie et des finances publiques ont fait l'objet de discussions animées qui ont démontré que la population est de plus en plus sensibilisée à l'importance de la réduction du poids de la dette.

La dette du Québec demeure en effet trop élevée. Il est prévu qu'au 31 mars prochain elle atteindra 118,2 milliards de dollars. Notre dette représente près de 43 % de notre produit intérieur brut. C'est près du double de la moyenne canadienne. Cet endettement élevé pourrait se justifier s'il avait servi pour l'essentiel à financer des immobilisations ou des mises de fonds rentables dans des sociétés d'État à vocation économique. Or, ce ne fut pas le cas.

Près des trois quarts de la dette ont été accumulés, au cours des 30 dernières années, pour financer des dépenses courantes. Il reste donc aujourd'hui une dette importante, et, si aucune action n'est entreprise, les prochaines générations devront en faire les frais. La réduction du poids de la dette s'impose également pour mieux faire face au vieillissement de la population et se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt.

Déjà, dans mon dernier discours du budget, j'avais annoncé la volonté du gouvernement de ramener le poids de la dette à moins de 40 % du produit intérieur brut d'ici la fin de la décennie. Dans les faits, nous y arriverons plus tôt. Les consultations prébudgétaires ont fait ressortir: en premier lieu, l'existence d'un large consensus pour aller plus loin; la nécessité également d'encadrer la réduction du poids de la dette par une loi permettant d'assurer l'atteinte des résultats fixés ainsi que la pérennité de cette démarche.

Dans ce contexte, pour relever le défi de restaurer l'équité entre les générations et atteindre une plus grande prospérité, le gouvernement a choisi de se fixer une cible exigeante: ramener la dette en deçà de 25 % du produit intérieur brut d'ici 2025.

Pour atteindre cette cible, nous allons créer le Fonds des générations, comme l'a annoncé le premier ministre dans le discours inaugural. Ce nouveau fonds est la réponse que nous donnons aux Québécois qui sont préoccupés par notre dette. Le Fonds des générations se veut donc un outil concret, visible, qui nous permettra de mesurer les progrès accomplis au fur et à mesure que la dette diminuera.

Le fonds sera créé par une loi. Sa gestion sera confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec qui le fera fructifier dans le meilleur intérêt des Québécois. Cette approche a d'ailleurs déjà fait ses preuves dans le cas du Fonds d'amortissement des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, dont l'actif s'établit maintenant à plus de 22 milliards de dollars.

Pour alimenter le Fonds des générations, il n'est pas envisageable d'accroître les taxes et les impôts actuels. Ce serait en définitive contraire à nos engagements. La réduction de la dette ne doit pas prendre la forme d'un nouveau sacrifice, mais celle d'un nouveau bénéfice.

Dans cette optique, une source de revenus nous est apparue appropriée parce qu'elle est liée à une richesse naturelle renouvelable dont le Québec dispose en quantité: l'eau.

J'annonce qu'Hydro-Québec sera graduellement assujettie, à compter du 1er janvier prochain, aux redevances hydrauliques prévues par la Loi du régime des eaux et qui s'appliquent déjà aux producteurs privés d'électricité.

Hydro-Québec sera invitée à absorber les coûts de ces redevances principalement par la réalisation des gains d'efficacité et par l'augmentation des revenus liés à l'exportation. Je mentionne qu'il s'agit bien d'Hydro-Québec Production, donc, qui sera visée. S'il y a lieu, le gouvernement sera disposé à modifier dans le temps les résultats attendus d'Hydro-Québec.

De plus, j'annonce qu'à compter du 1er janvier 2007 les redevances hydrauliques que perçoit déjà le gouvernement auprès des producteurs privés d'électricité seront graduellement versées dans le Fonds des générations.

Ainsi, sur une base annuelle, des revenus d'au moins 600 millions de dollars par année seront versés dans ce fonds.

Nous avons également l'intention d'y verser une partie des bénéfices qui proviendront de la vente, sur les marchés étrangers, de surplus d'électricité engendrés par l'augmentation prévue de la capacité de production d'Hydro-Québec.

M. le Président, nous poursuivrons les travaux déjà entrepris sur les modalités relatives à l'instauration d'une redevance sur le captage de l'eau. Cette dernière voie nécessitera l'adoption d'une loi afin de nous assurer qu'au Québec l'État soit le seul propriétaire de l'eau.

Les sources de revenus mentionnées vont non seulement contribuer au Fonds des générations, mais serviront aussi à promouvoir une utilisation plus responsable de l'eau. C'est cela, le développement durable. D'autres revenus pourront alimenter le Fonds des générations, notamment ceux découlant de la vente de certains actifs non stratégiques pour l'État.

M. le Président, je dépose un graphique illustrant la projection du niveau de la dette totale du Québec par rapport à la taille de l'économie québécoise.

Nous sommes en marche. Nous fixons l'objectif responsable de ramener la dette en deçà de 25 % du produit intérieur brut d'ici 2025. Comme le démontre le graphique que je viens de déposer, le poids de la dette dans l'économie aura alors été ramené sensiblement au niveau de la moyenne actuelle des provinces canadiennes, grâce au Fonds des générations qui aura atteint alors près de 30 milliards de dollars, et ce, seulement en tenant compte des redevances hydrauliques.

La mise en place du Fonds des générations aura des effets positifs tangibles sur les finances publiques et l'économie du Québec. Le Québec de demain sera par conséquent moins endetté, moins vulnérable à une hausse des taux d'intérêt, mieux préparé à faire face aux changements démographiques et surtout plus prospère.

Avec la mise en place du Fonds des générations, le gouvernement franchit une nouvelle étape dans l'assainissement des finances publiques. Cette démarche, une première dans notre histoire, se veut le reflet de la volonté des Québécois de préserver le niveau et la qualité des services publics et d'en assurer la pérennité pour le bien de nos enfants. M. le Président, le Fonds des générations, c'est un appel à une solidarité véritable des Québécois à l'égard des prochaines générations.

M. le Président, notre discipline budgétaire démontre que notre gouvernement assume pleinement ses responsabilités non seulement face au présent, mais aussi face à l'avenir. Et c'est le même sens des responsabilités qui guide nos relations avec nos partenaires et le gouvernement fédéral.

Le Québec a grandement contribué à faire des dossiers du déséquilibre fiscal et de la péréquation des enjeux canadiens. Deux comités examinent présentement ces questions: l'un a été mis en place par le Conseil de la fédération pour étudier la question du déséquilibre fiscal; l'autre a été créé par le gouvernement fédéral pour examiner plus particulièrement le Programme de péréquation.

Pour le Québec, il est essentiel que la révision du mode de calcul de la péréquation fasse en sorte que les provinces qui bénéficient du programme disposent, grâce à ce programme, de la même capacité fiscale par habitant. Nous préconisons une approche où le mode de calcul serait basé sur la capacité fiscale moyenne des 10 provinces canadiennes et tiendrait compte de l'ensemble de leurs sources de revenus. Nous redonnerons ainsi au Programme de péréquation le sens qu'il avait à l'origine.

Quant aux autres dossiers comme ceux des garderies, du financement des dépenses en matière d'éducation postsecondaire et d'aide sociale, ainsi que des changements climatiques, nous sommes confiants de trouver un terrain d'entente avec le nouveau gouvernement fédéral.

Le premier ministre du Canada a d'ailleurs souligné à plus d'une reprise son intention de conclure avec les provinces, et je cite, «une entente exhaustive à long terme afin de régler le déséquilibre fiscal». Fin de la citation. Déjà, il a annoncé son intention de formuler des propositions pour discussions et négociations dès cette année. C'est une ouverture encourageante. Je puis vous assurer que, sous le leadership du premier ministre du Québec, nous poursuivrons les négociations entamées avec le gouvernement fédéral dans l'intérêt de tous les Québécois.

M. le Président, j'aimerais maintenant aborder un sujet qui me tient particulièrement à coeur. En tant que gestionnaires de fonds publics, nous avons de grandes responsabilités envers nos concitoyens. Nous devons assurer une gestion rigoureuse et transparente.

Les sociétés d'État gèrent une part significative de notre patrimoine collectif. Leurs administrateurs doivent respecter des critères de gouvernance stricts et rigoureux. Certaines sociétés d'État ont traversé des périodes difficiles dont l'origine se trouve, entre autres, dans des règles de gouvernance devenues inadéquates. C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à revoir la gouvernance des sociétés d'État.

Nous sommes passés à l'action dès notre arrivée au pouvoir en révisant les orientations et les politiques de gestion interne de la Société générale de financement et d'Investissement Québec. À l'automne 2004, c'était la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec qui était modifiée et modernisée. Les performances de la Caisse de dépôt et de placement du Québec la situent maintenant dans le premier quartile des gestionnaires canadiens. Voilà une preuve claire que les efforts consentis portent fruit.

Je déposerai, dans les prochains jours, un énoncé de politique pour moderniser la gouvernance des sociétés d'État. Cet énoncé de politique nous permettra de franchir une étape vers une gouvernance améliorée. Concrètement, ça voudrait dire notamment: que les fonctions de président du conseil, de président et chef de la direction seront séparées; que le mandat des conseils d'administration sera modifié et que la reddition de comptes des sociétés d'État sera renforcée; que des responsabilités additionnelles seront confiées au Vérificateur général, dont la vérification conjointe avec le secteur privé dans certaines sociétés d'État; que les lois constitutives des sociétés d'État seront révisées systématiquement tous les 10 ans.

L'objectif poursuivi par le gouvernement est de favoriser une gestion qui réponde à des critères rigoureux de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Au terme de cet exercice, le Québec bénéficiera d'un cadre de gouvernance de ses sociétés d'État défini à partir de standards parmi les plus exigeants.

En 2003, nous nous étions engagés à davantage de transparence afin que les citoyens soient mieux en mesure d'évaluer la situation financière du gouvernement. La transparence est au centre des valeurs démocratiques auxquelles adhère le gouvernement. Elle nécessite une présentation en temps opportun de l'information financière.

Nous avons déjà posé des gestes pour progresser vers une plus grande transparence budgétaire. Depuis 2003-2004, une nouvelle annexe des comptes publics présente les surplus et les déficits annuels et cumulés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Les comptes publics 2004-2005 présentent une nouvelle section réservée à l'analyse financière ainsi qu'à des indicateurs financiers. Depuis 2005-2006, les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés sur une base d'exercice plutôt que sur la base de la comptabilité de caisse. La méthode de calcul de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties a été améliorée. Le Fonds des générations assurera une meilleure transparence quant aux efforts consacrés au remboursement de la dette.

M. le Président, nous entreprendrons, dès cette année, des actions qui viseront à améliorer la reddition de comptes, à rendre plus claire l'information financière présentée et à la rendre publique plus fréquemment. Dès 2006-2007, le gouvernement innovera en publiant un rapport mensuel qui permettra de suivre l'évolution de la situation financière. Soulignons que le Québec sera la première province à publier aussi fréquemment l'information portant sur ses activités financières. Pour compléter ce portrait, le gouvernement publiera, chaque automne, un rapport qui fera le point sur la situation économique et financière du Québec. Il rendra public également, chaque automne, un rapport sur les dépenses fiscales. Voilà autant de gestes qui contribueront à augmenter de façon très importante la transparence du gouvernement à l'égard des finances publiques.

M. le Président, dans le budget que je viens de présenter, nous répondons aux besoins d'aujourd'hui tout en renforçant notre capacité de relever les défis de demain. Ce budget s'appuie sur le principe du développement durable appliqué aux finances publiques, un principe qui anime toutes les actions de notre premier ministre. C'est un budget empreint de responsabilité et de confiance, qui nous engage, comme jamais auparavant, envers les générations futures. C'est un budget qui reconnaît les aspirations des Québécois.

C'est un budget pour tous les Québécois qui croient, comme nous, que nous allons construire, avec la garantie d'accès aux soins, l'un des meilleurs systèmes de santé au monde; pour nos étudiants qui veulent développer leur plein potentiel et qui aspirent à des carrières prometteuses; pour les parents qui veulent mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles; pour nos jeunes qui cherchent un tremplin vers leurs rêves et leurs ambitions; pour tous ceux qui croient qu'il est possible d'allier croissance économique et développement durable; pour les municipalités et les citoyens des régions qui veulent assumer leur développement. C'est également un budget pour tous ceux qui exigent davantage de rigueur et de transparence de la part de leurs institutions; pour une majorité de Québécois qui veulent se reconnaître dans un Canada ouvert à leur différence; pour ceux et celles qui acceptent d'assumer pleinement leurs responsabilités envers les générations futures.

Je suis fier de déposer aujourd'hui un budget de vision, un budget qui reflète notre volonté de faire mieux pour l'avenir du Québec, en somme un budget qui trace la voie d'un Québec meilleur, plus responsable, en marche vers une plus grande prospérité.

M. le Président, je propose «que l'Assemblée nationale approuve la politique budgétaire du gouvernement», et je vous remercie.